







Le 17 avril 2019

Fusion/absorption des Secrétariats Généraux des DDI:

Le grand passage en force!

Le CT des DDI ne pouvait avoir lieu dans ces conditions!

Sur ce sujet comme sur l'ensemble de ceux touchant à l'avenir des DDI et de leurs missions. ce n'est visiblement pas dans les instances représentatives qu'il faut attendre une information honnête et transparente, encore moins une quelconque écoute ni négociation. Non! Les informations, il faut aller les chercher dans le discours du Ministre de l'Intérieur du 17 janvier, lors de ses vœux aux Préfets, dans la presse spécialisée, dans des semi-confidences ministérielles isolées, ou encore dans nos réseaux syndicaux.

Dans ce contexte, les agents et cadres des secrétariats généraux sont légitimement inquiets. Cette inquiétude s'est immédiatement traduite en signes tangibles : demandes de mutation, postes publiés « à durée déterminée » ne trouvant pas preneurs ...

Alors oui, l'inquiétude est palpable, et la colère monte.

Les OS du CT des DDI ont certes été auditionnées par la mission interinspection en charge de faire des propositions au Premier ministre, dont le rapport est soi-disant attendu pour effectuer les arbitrages. Or, l'information est désormais publique, l'administration travaille déjà à la mise en œuvre d'une organisation faisant fi de l'ensemble de nos revendications, sans avoir même attendu les conclusions de l'inspection.

- → **OUI** cette réforme remettra en cause le bon fonctionnement et l'existence même des DDI à terme, avant de s'attaquer aux Directions Régionales, et mettra en concurrence directe les agents actuels des Secrétariats Généraux
- → alors **NON**, nous ne pouvons accepter le passage en force opéré par l'administration et **OUI** nous exigeons des arbitrages politiques prenant en compte l'expression des représentants des personnels (élus avec 82 % de taux de participation)
- → NON, la date du 1^{er} janvier 2020 n'est pas réaliste quels que soient les arbitrages rendus.

Après avoir adopté une résolution unanime le 21 février dernier (consultable <u>ici</u>), les représentants des personnels des DDI ne pouvaient accepter de siéger à la réunion du CT des DDI convoquée le 17 avril 2019 par le Secrétaire Général du Gouvernement, refusant de se laisser berner ou de se faire instrumentaliser.

Désignés par 82 % des agents des DDI dans le cadre du scrutin du 6 décembre 2018, ils ont refusé de servir de caution au gouvernement dans cette nouvelle tentative de passage en force, s'ajoutant à celui du projet de loi de « transformation de la Fonction Publique » justifiant un appel unitaire à la grève le 9 mai prochain, étape forte du processus de mobilisation.

Aussi, ils ont décidé de claquer la porte du comité technique central des DDI de ce jour, en **conditionnant la reprise des travaux de cette instance** :

- à l'arrêt immédiat de l'ensemble des démarches nationales et locales préfigurant la mise en place au pas de charge des secrétariats généraux communs
- à la présentation des conclusions de la mission inter-inspection
- à un échange dans un délai très rapide avec le chargé de mission mandaté par le Secrétaire général du gouvernement, afin de porter nos remarques, nos revendications et nos contributions
- à une réponse formelle du Premier ministre à leur <u>résolution</u> du 21 février 2019, excluant en particulier les fonctions RH du périmètre à mutualiser
- à l'information immédiate des agents que, quels que soient les arbitrages en matière d'organisation, aucune réorganisation ne sera mise en place avant le 1^{er} janvier 2021.



Ils ont enfin pris l'initiative d'alerter les directeurs et directrices des DDT(M) réunis en séminaire national, en présence du ministre de l'Agriculture qui a visiblement pris conscience de l'importance du sujet pour son ministère.

Edouard Philippe le 8 avril 2019 :

« Si on ne prend pas le temps de bien écouter, en général, on n'entend pas bien »

Le 9 mai, par la grève et dans les manifestations :

L'occasion de se faire entendre sur l'avenir des services, des carrières, des métiers!